



COMMUNE DE CHÉNENS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 DÉCEMBRE 2018

<u>Présents</u> :	23 citoyennes et citoyens habilités à voter Mme Marianne Dey, syndique M. Eric Bovet, vice-syndic Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale M. Olivier Guyot, conseiller communal M. Christian Demole, conseiller communal
<u>Scrutateurs</u> :	M. Michel-Pierre Defferrard Mme Gertrude Crmaric
<u>Présidence</u> :	Mme Marianne Dey, syndique
<u>Excusés</u> :	M. Marcel Delley M. Charles-Henri Oberson M. Jean-Nicolas Bays
<u>Secrétaire remplaçante</u> :	Mme Corinne Di Domenico, caissière communale (sans droit de vote)

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

Mme la Présidente précise ensuite que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 30 novembre 2018, par convocation au moyen d'un tous ménages et par affichage au pilier public. Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation de l'assemblée.

Ce soir, Mme Di Domenico prendra le procès-verbal ; étant donné que la secrétaire communale, Mme Beaud, a démissionné la semaine dernière. Elle remercie d'ores et déjà Mme Di Domenico pour la rédaction.

Elle donne ensuite lecture du tractanda :

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2018**
- 2. Budgets 2019**
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière**
 - 2.2. Assainissement de la butte de tir d'Autigny. Financement y relatif**
 - 2.3. Modification de l'arrêt du bus à l'école. Financement y relatif**
- 3. Divers**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2018

Ce procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il était à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet de la commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée sur ce procès-verbal, l'assemblée l'accepte, par main levée à l'unanimité, à raison de **23 oui, 0 non et 0 abstention**.

2. Budgets 2019

Pour la présentation de cet objet, Mme la Présidente cède la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic.

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière

Les résumés du budget 2019 ayant été transmis à la population par le biais d'un tous-ménages et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, M. Eric Bovet, vice-syndic, donne lecture des différents postes du budget de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

Charges : Fr. 3'592'329.-

Produits : Fr. 3'563'299.- soit un excédent de charges de Fr. 29'030.- (0.86%)

M. Bovet apporte quelques précisions quant aux postes suivants :



BUDGET FONCTIONNEMENT 2019

01.318.1	Bulletin communal	charges	2'000.00
02.301.2	Versement allocations familiales	charges	6'120.00
02.436.2	Remboursement – allocations familiales	produits	6'120.00
172.352.1	DSAS – Participation en cas d'évènements majeurs	charges	850.00
79.352.1	Participation plan directeur régional de la Sarine	charges	3'600.00

Il donne ensuite lecture de la récapitulation du budget des investissements, à savoir :

Charges : Fr. 2'219'400.-

Produits : Fr. 20'000.- soit un excédent de charges de Fr. 2'199'400.-

M. Bovet donne diverses explications et précisions concernant les objets en cours de réalisation ainsi que les nouveaux investissements prévus dans le budget 2019.



BUDGET INVESTISSEMENT 2019

Investissements (sous condition de décision de l'assemblée)

15	Assainissement butte de tir	Charges	CHF	70'000.00
29	Agrandissement place de bus scolaire	Charges	CHF	13'000.00
62	Achat de terrain mobilité douce	Charges	CHF	16'000.00
62	Réfection route communale Sous-Vigny	Charges	CHF	65'000.00
62	Participation au canton – Traversée de Chénens	Charges	CHF	50'000.00
70	Eau – assainissement captage les Prés	Charges	CHF	350'000.00
71	Protection des eaux collecteur des Carroux	Charges	CHF	195'000.00
942	Réfection abri à vélo – Gare -	Charges	CHF	20'000.00

M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que les explications concernant les objets 2.2. et 2.3. ont été publiées dans le bulletin communal. Les autres objets qui figurent dans le budget des investissements seront soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée. Il cède ensuite la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

M. Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture de leur rapport sur le budget 2019 qui précise que le budget de fonctionnement est le reflet des recettes et dépenses courantes majorées de la charge financière et des autres coûts d'exploitation résultant des objets prévus au budget des investissements, tout au moins pour ceux qui seront vraisemblablement réalisés en 2019. Les postes avec des différences ont été analysés et expliqués avec le conseil communal.

La Commission financière prend acte des investissements proposés pour 2019. La majeure partie du montant des investissements supplémentaires par rapport au budget 2018 concerne des objets déjà soumis en assemblée relatifs à l'approvisionnement en eau, à la protection des eaux, ainsi qu'au nouveau concept de la déchetterie.

La Commission financière rappelle que seul le Conseil communal a les compétences quant au choix des investissements. En conclusion, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement soumis.

M. Eric Bovet, vice-syndic, remercie M. Helsen et précise que le budget de fonctionnement sera voté sous le point 2.4.

M. Eric Bovet, vice-syndic, cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Aucune question n'est posée concernant le budget de fonctionnement.

2.2. Assainissement de la butte de tir d'Autigny - Financement y relatif

Informations figurant dans le bulletin communal

Le secteur de la butte pare-balles et de la ciblerie du stand de tir d'Autigny est inscrit dans le cadastre des sites pollués du canton de Fribourg sous le numéro SIPO 2173-2004.

La commune de Chénens, commune utilisatrice du stand de tir d'Autigny, est tenue de participer à raison de 50% aux coûts de cet assainissement.

La butte de tir doit être assainie selon les exigences définies par le Service de l'environnement du Canton de Fribourg (SEn). Le sol et le sous-sol contaminés à la hauteur de la butte pare-balles et dans les environs directs doivent être excavés et évacués selon les filières adéquates. Le but minimal d'assainissement est d'atteindre une concentration résiduelle maximale de 1'000 ppm de plomb dans les terres.

Le bureau GEOTEST SA a reçu pour mandat le 23 décembre 2016 par la commune d'Autigny de déterminer l'ampleur de la zone contaminée, l'importance de la contamination, ainsi que d'estimer les coûts de l'assainissement.

Le montant estimé par ce bureau pour un assainissement complet à 200 ppm Pb est de CHF 140'000.- (139'886.96). Les travaux prévus comprennent l'installation de chantier, l'excavation et le tri des matériaux, la remise en place de nouveaux matériaux de remplissage, le suivi et les analyses de laboratoires, ainsi que les divers et imprévus.

Le montant à prévoir pour la commune de Chénens est de CHF 70'000.-. Il sera financé par emprunt au taux d'intérêt de 4% l'an. L'amortissement sera de 4% par an.

Pour la présentation de l'objet, Mme la Présidente souligne que l'assainissement de la butte de tir est obligatoire. La commune d'Autigny se chargera d'organiser et de suivre les travaux, étant donné que la butte de tir se trouve sur leur commune.

La parole est donnée à M. Olivier Guyot, conseiller communal.

M. Olivier Guyot donne des explications sur le stand de tir et son utilisation.

Pendant 66 ans, le stand de tir a été utilisé par la société de tir, les tirs en campagne, les tirs obligatoires, ainsi que par l'armée lors des cours de répétition.

La zone est considérée comme site pollué par le Service de l'environnement du Canton de Fribourg (SEn). La Glâne, les eaux souterraines et le Puit du Moulin ne sont vraisemblablement pas touchés.

Selon les diapositives présentées, GEOTEST SA a recensé de nombreux fragments de balles, entre 20-50 cm de profondeur et la présence de roquettes prouvant la présence militaire sur le site.

Selon les exigences légales, la concentration résiduelle maximale devrait être de 1'000 ppm de plomb dans les terres. Cette option a l'avantage d'être moins onéreuse, car moins de matériaux à excaver et à évacuer, mais a le désavantage de s'assortir de mesures de restrictions d'utilisation du sol, en particulier concernant l'utilisation du terrain comme pâture.

La commune d'Autigny a choisi d'assainir la butte de tir avec une concentration résiduelle maximale de 200 ppm de plomb dans les terres, ce qui permettra de retirer le secteur du cadastre des sites pollués. Il va s'en dire que les coûts d'assainissement seront plus importants.

Le sol et le sous-sol contaminés, à la hauteur de la butte pare-balles et les environs directs, doivent être excavés et évacués selon les filières adéquates.

Etant donné l'utilisation de la place par l'armée, une subvention fédérale serait octroyée à hauteur d'environ CHF 8'000.- par cible, soit un total d'environ CHF 48'000.-.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

<p>M. Pierre Dey demande si la valeur 200 ppm (particule par milier) est suffisante.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que oui, car avec cette valeur le site pourra être retiré du cadastre des sites pollués et le terrain pourra être utilisé pour la pâture.</p>
<p>M. Benoît Menoud demande comment la subvention par cible a été calculée.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que la Confédération définit les subventions octroyées.</p>
<p>M. Benoît Menoud remarque que la subvention aurait pu être calculée en fonction du nombre de roquettes.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que la Confédération impose ses critères de modes de subventionnement.</p>
<p>M. Denis Chardonnens demande si le stand de tir va être reconstruit.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que pour l'instant nous nous occupons de l'assainissement des cibles et qu'à notre connaissance rien n'est prévu pour l'instant.</p>
<p>M. Denis Chardonnens demande à qui appartient le stand de tir.</p> <p>M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond qu'il appartient à la Société de tir.</p>
<p>M. Jonahtan Roulin demande si la surface à assainir est suffisante par rapport à la zone présentée.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que la zone a été sondée par GEOTEST et qu'elle est assez conséquente.</p>
<p>M. Michel-Pierre Defferrard informe que le stand de tir a été créé en 1951 et qu'à l'époque, des tirs de roquettes ont été effectués par l'armée dans le périmètre de la ciblerie. Par la suite, ces tirs ont été interdits par la Confédération.</p>
<p>M. Michel-Pierre Defferrard demande pourquoi Rosé peut toujours effectuer des tirs.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond qu'on ne connaît pas les conditions appliquées à Rosé et que le sujet n'est pas en rapport avec l'objet débattu.</p>
<p>M. Michel-Pierre Defferrard informe que la Société de tir pourrait refaire le stand et utiliser son argent à disposition (RC + ECAB).</p>
<p>M. Pierre-André Defferrard pense qu'il ne serait pas logique d'assainir et de reconstruire un stand de tir.</p> <p>Mme Marianne Dey, syndique, lui répond que si un nouveau stand de tir était reconstruit un jour, les nouvelles cibles seraient équipées de récupérateurs de balles.</p>
<p>M. Jonathan Roulin prétend que ce n'est pas aux citoyens de payer l'assainissement, mais plutôt aux utilisateurs.</p> <p>M. Olivier Guyot lui répond que le stand de tir a été utilisé principalement pour les</p>

tirs obligatoires, par la société de tir et à l'époque par l'armée. L'assainissement est de la responsabilité des communes avec subventions de la Confédération.

M. Michel-Pierre Defferrard informe que les terrains des cibles et du stand de tir appartiennent à la Société de tir.

Cette information n'est pas confirmée par le Conseil communal, car il semble que les terrains appartiennent plutôt à la commune d'Autigny.

M. Eric Bovet, vice-syndic, rappelle que l'objet soumis à l'assemblée ce soir ne concerne pas la reconstruction du stand de tir, mais l'assainissement obligatoire de la butte de tir. Pour toute question en relation avec la reconstruction du stand de tir, il faudra se renseigner auprès de la commune d'Autigny.

Mme Présidente demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : 22 oui, 0 non et 1 abstention

Par conséquent, cet objet est accepté. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

2.3. Modification de place d'arrêt du bus à l'école. Financement y relatif

Informations figurant dans le bulletin communal

Les chauffeurs des bus scolaires ont rendu attentifs la commune que le périmètre derrière l'école est trop restreint pour tourner correctement avec le bus scolaire.

Pour remédier à ce problème et améliorer la circulation, le conseil communal propose un agrandissement de l'arrêt du bus d'environ un mètre.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 13'000.- et sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 15% l'an.

Mme la Présidente cède la parole à Mme Carmen Landolt Laübli, conseillère communale, pour la présentation de cet objet.

Mme Carmen Landolt Laübli présente l'objet à l'aide de d'une photographie. On peut y voir l'arrêt du bus actuel derrière l'école.

Il est nécessaire de réduire la surface de gazon d'environ 1 mètre pour que le deuxième bus puisse tourner plus facilement quand le premier bus est à l'arrêt à cet endroit.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Mme Erika Chappuis demande si l'un des bus reste toujours devant l'école, près de la cours de récréation.

Mme Carmen Landolt Läubli lui répond que rien ne va changer.

M. Yves Pillonel demande si les bus ne seront jamais ensemble derrière.

Mme Carmen Landolt Läubli lui répond que non.

M. Yves Pillonel demande s'il y a d'autres moyens organisationnels.

Mme Carmen Landolt Läubli lui répond qu'il n'y a pas d'autres solutions pour l'instant. Les bus doivent pouvoir tourner correctement.

M. Denis Chardonens demande si un mètre est suffisant.

Mme Carmen Landolt Läubli lui répond qu'un mètre à un mètre cinquante devrait suffire.

L'assemblée n'ayant plus de question et le préavis de la Commission financière ayant déjà été donné, Mme Présidente lui demande de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : 23 oui, 0 non et 0 abstention

Par conséquent, cet objet est accepté. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

2.4. Vote final du budget de fonctionnement

Mme la Présidente demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : 23 oui, 0 non et 0 abstention

Par conséquent, le budget de fonctionnement est accepté.

Mme la Présidente remercie M. Bovet, vice-syndic pour la présentation de l'objet, Mme Corinne Di Domenico, caissière, ainsi que la Commission financière pour tout le travail effectué.

3. Divers

Présentation de la planification financière 2019-2023

Mme la Présidente cède la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de la planification financière.

M. Eric Bovet précise que cette planification financière se base sur le budget et les comptes de fonctionnement. Les comptes d'investissement interviennent uniquement pour la part d'intérêts et d'amortissement. Il commente ensuite la présentation sur vidéoprojecteur et donne diverses explications concernant les futurs investissements.

Commune de Chénens		PLANIFICATION 2019									
		2019		2020		2021		2022		2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	519'064	55'236	527'287	56'065	535'643	56'906	544'133	57'759	552'759	58'626
1	Ordre public	60'223	27'270	61'347	27'543	62'493	27'818	63'662	28'096	64'853	28'377
2	Enseignement et formation	929'609	6'500	938'536	6'500	947'551	6'500	956'656	6'500	965'851	6'500
3	Culte, culture et loisirs	44'899	0	45'049	0	45'201	0	45'355	0	45'510	0
4	Santé	313'585	3'000	319'546	3'000	325'625	3'000	331'824	3'000	338'146	3'000
5	Affaires sociales	501'051	1'000	514'016	1'000	527'336	1'000	541'020	1'000	555'079	1'000
6	Transport et communications	133'237	26'000	134'790	26'000	136'370	26'000	137'977	26'000	139'612	26'000
7	Protection et Aménagement de l'environnement	440'014	487'400	461'027	504'390	467'435	506'550	473'946	508'731	480'561	510'935
8	Economie	4'770	0	4'770	0	4'770	0	4'770	0	4'770	0
9	Finances et impôts	238'733	2'547'359	264'641	2'529'385	295'513	2'551'232	316'400	2'573'297	332'300	2'595'583
T O T A U X		3'185'184	3'153'765	3'271'010	3'153'883	3'347'938	3'179'006	3'415'742	3'204'384	3'479'442	3'230'021
R E S U L T A T			-31'420		-117'127		-168'932		-211'358		-249'421

FUTURS INVESTISSEMENTS					
SERVICES	OBJETS	MONT.	DELAI	FINANC.	<u>Priorité</u>
CENTRE VILLAGE	TRAVERSEE	1'500'000	2021+	I/T	1
EPURATION	<u>Collecteur Carroux</u>	195'000	2020+	T	2
EPURATION	Zone <u>Gare</u>	500'000	2020+	T	2
EAU POTABLE	<u>Captage les Prés</u>	350'000	2019+	T	2
EAU POTABLE	Captage 'Le Moulin'	500'000	2020+	I	3

L'assemblée pourrait se demander à quoi sert la planification financière. Eric Bovet, vice-syndic, explique qu'elle permet de mieux estimer les charges futures du fonctionnement.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente remercie M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de cette planification financière.

Informations de Mme la Présidente :

Nonagénaires

Nous allons fêter trois nonagénaires en 2019. Il s'agit de Mme Anne-Marie Baeriswyl, M. Jean Nicolet Jenelten, M. Gérard Monney.

Cartes journalières CFF

M. Jonathan Roulin avait fait la demande pour pouvoir obtenir une carte CFF autrement que de passer au bureau communal mais avec les moyens actuels téléchargement sur smartphone. Qu'en est-il ?

La question avait été posée aux CFF, mais il n'existe pas de possibilité pour l'instant.

Avancement des travaux du centre du village

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier Guyot, conseiller communal, pour donner des informations sur l'avancement des travaux du centre du village.

M. Olivier Guyot informe que l'étude Valtraloc a été finalisée il y a deux ans.

Le projet initial proposait de réaliser un rond-point, qui n'a pas été accepté par le Canton. Le Conseil communal a ensuite demandé des feux qui ont également été refusés.

Par rapport à ce projet, M. Olivier Guyot précise qu'il y aura encore des discussions sur l'éclairage à refaire, les trottoirs et les éléments qui devraient ralentir le trafic. Il est notamment prévu de mettre en place un cheminement d'accès le long de la route cantonale en direction de Romont pour sécuriser les piétons. Une piste cyclable tracée sur la route est également envisagée, mais il n'est pas prévu de réaliser une piste cyclable du type de celle effectuée entre Lentigny et Chénens.

Cette année, le dossier a été repris par une nouvelle collaboratrice au Service des Ponts et Chaussées : Mme Javet. Elle va convoquer la commune pour définir les grandes lignes du projet en février 2019.

Suite à une nouvelle demande d'Olivier Guyot à Mme Javet concernant la mise en place de feux au carrefour, celle-ci a souligné qu'elle allait voir les possibilités au niveau cantonal. Il semble qu'un comptage de véhicules a été effectué dernièrement le long de la route, ainsi qu'un contrôle des canalisations par passage de caméra. L'étude du projet devrait donc débuter en 2019 et la réalisation pourrait commencer en 2020-2021.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Laurent Cherpit aimerait la confirmation qu'il s'agit bien du tronçon Romont-Cottens.

M. Olivier Guyot lui confirme qu'il s'agit bien de ce tronçon.

M. Yves Pillonel demande si le Canton pourrait nous présenter le projet.

M. Olivier Guyot lui répond qu'il s'agit d'une bonne idée et qu'on pourrait leur proposer de venir présenter le projet lors d'une séance d'information ou lors d'une prochaine assemblée communale.

M. Denis Chardonnens demande s'il est possible de réitérer la demande au SPC de déplacer le 50 km/h, près de son habitation, à la route de Cottens.

M. Olivier Guyot précise qu'il ne s'agit pas du même service, mais qu'il va intervenir une nouvelle fois, sachant que le déplacement de panneaux de limitation de vitesse est rarement accepté par le Canton.

M. Denis Chardonnens mentionne que le panneau des TPF a été rapidement installé le long de cette route.

M. Olivier Guyot lui répond qu'il s'agit du panneau d'un « Bus de nuit » qui fait la liaison Fribourg – Romont et que la mise en place a été faite avec définition d'un emplacement sur demande des TPF et concertation préalable avec la commune.

M. Olivier Guyot informe en outre que M. Claude Magnin, employé communal, sera en vacances du 28 décembre 2018 au 6 janvier 2019. M. Schorro (entreprise Roubaty) va le remplacer durant cette période. Il précise que M. Schorro fera tout son possible pour garantir le déneigement selon le programme, mais demande à aux citoyens d'être indulgent.

Information sur l'avancement des projets aux investissements 2018

Mme la Présidente cède la parole à M. Christian Demole, conseiller communal, pour les informations sur l'avancement des projets d'investissement 2018.

Lors de l'assemblée communale du 24 mai 2018, deux projets d'investissement d'une certaine importance ont été approuvés. En tenant compte des besoins et de l'importance de la sécurité des normes d'hygiène dans le domaine de l'eau potable, un crédit de CHF 650'000.- a été accepté, afin de mettre en conformité notre réservoir de Gottes. Un investissement de CHF 580'000.- a été accepté afin de réaliser un projet commun d'agrandissement, d'assainissement et de mise en conformité de la déchetterie tenant compte des besoins de la voirie par la création d'un bâtiment.

Assainissement du réservoir d'eau potable des Gottes

Les travaux préparatoires avancent selon le calendrier. Notre bureau d'ingénieurs mandaté pour ces travaux a déjà établi tous les plans de détails, la procédure d'appels d'offres s'est terminée le 30 novembre 2018 et sont en cours d'analyse pour adjudication. Le délai de mise à l'enquête publique est terminé et aucune opposition n'a été déposée auprès de la Commune.

Afin de ne pas avoir recours à des solutions onéreuses telles que l'installation d'un réservoir d'appoint provisoire ou l'achat d'eau plus cher à un fournisseur tiers, le maintien en permanence d'une des deux cuves existantes est indispensable. Cela implique un léger agrandissement de la chambre des vannes située devant le réservoir. Pour se faire, un déboisement de quelques dizaines de m² est donc nécessaire. Cette surface déboisée devra et sera compensée par une reforestation dans un autre secteur de la commune. Les travaux devraient débuter directement après la période hivernale et durer environ 3 mois.

Agrandissement de la déchetterie

Tous les points encore en suspens ont été réglés et des solutions ont été trouvées. Les plans de détails ont été établis par notre architecte et le projet a été mis à l'enquête le 14 décembre 2018. Les appels d'offres sont en cours de préparation. Si tout va bien, les travaux pourront débuter après la période hivernale. Le défi est de pouvoir faire les travaux en laissant la déchetterie actuelle en fonction, sans trop gêner son utilisation.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Pierre Dey demande si un planning des travaux est prévu.

M. Christian Demole lui répond que cet été le réservoir devrait être terminé et la déchetterie agrandie.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à l'assemblée pour les questions diverses :

M. Benoît Menoud relève que le mot de la syndique sur la démarche de la pré-étude de fusion ne mentionnait pas la raison de l'abandon du projet.

Mme la Présidente répond qu'effectivement la commune avait émis des conditions à une future fusion. Elle avait demandé que l'administration soit à Chénens et le maintien le buffet de la gare comme bâtiment communal.

Dans le cadre d'une fusion, notre commune risque de perdre l'école car nous n'avons pas de halle de sport et cela semble logique d'éviter de nombreux transports pour les classes de Chénens.

Il faut relever aussi que nous avons le taux d'impôt et les taxes les moins élevés des quatre communes.

La commune de Cottens a refusé de poursuivre cette pré-étude, notamment en raison des transports scolaires. Autigny est la seule commune à avoir accepté. La Brillaz a émis un préavis négatif sans autre motivation.

Le projet a finalement été abandonné au vu de la majorité de non. A noter que la poursuite du projet nécessitait non seulement une majorité d'avis favorables, mais l'unanimité des communes.

Selon Mme la Présidente, il est important à l'avenir d'améliorer et de prévoir éventuellement d'autres collaborations intercommunales et avant de reprendre de nouvelles discussions sur une fusion, par exemple à partir de la prochaine législature.

Travailler dans une plus grande commune serait un avantage certain pour les conseillers communaux, qui pourraient notamment s'appuyer sur un service technique professionnel.

M. Benoît Menoud relève que les communes ne veulent pas lâcher leurs acquis et que cela constitue une barrière lors de fusion. Dans le cas de Chénens, il trouve cela plutôt normal, étant donné que la commune aurait dû augmenter les impôts et les taxes.

M. Eric Bovet relève que la commune de Chénens perdrait financièrement dans les domaines des impôts, de l'eau, de l'épuration et de la déchetterie. Au niveau financier, nous étions les plus pénalisés. La perte éventuelle à moyen terme de l'école et de l'administration communale aussi sont des points qui ne peuvent pas être négligés. Entre oui et non, le Conseil communal ne pouvait dire que oui mais avec des conditions. Il fallait un taux de 85 % pour répondre à la capacité financière de toutes les communes. Avec un taux plus bas, une augmentation des impôts aurait été inéluctable après quelques années.

M. Michel-Pierre Defferrard se demande quelles étaient les raisons de comprendre la Brillaz dans le périmètre de fusion.

Mme la Présidente répond que c'était une décision des conseillers communaux des quatre communes.

M. Laurent Cherpit demande si, avant la fusion, il y a déjà eu des échanges-collaboration entre les communes.

Mme la Présidente mentionne comme exemples l'école Chénens/Autigny et les pompiers (CSPi des 4 communes), les sociétés de sport, de chant, la fanfare Autigny-Chénens.

M. Laurent Cherpit demande s'il serait possible de partager le personnel spécialisé entre les communes.

Mme la Présidente estime qu'une concertation pour l'engagement de personnel spécialisé doit certainement être envisageable.

M. Freddy Defferrard mentionne que près du parcours forestier, des arbres ont été protégés avec du plastique et que ces protections se désagrègent en restant sur place et en polluant la forêt. Il propose que les forestiers les ramassent.

M. Eric Bovet, vice-syndic précise qu'il va contacter le triage forestier pour remédier à ce problème.

M. Benoît Menoud pense effectivement qu'il faudrait enlever ces plastiques. Il signale en outre que des poubelles ont été brûlées dans la forêt de Verrussel. Il conviendrait d'effectuer des contrôles pour éviter cela.

M. Pierre-André Defferrard fait mention de la forêt d'antennes présentes sur un bâtiment de la commune et fait état de craintes concernant les nouvelles antennes et le dépassement des ondes électro-magnétiques lors de la pose de la 5G à venir. La commune a-t-elle pensé à effectuer des contrôles pour vérifier que le niveau demeure dans les normes acceptables ?

M. Eric- Bovet, vice-syndic répond que M. Brolliet s'occupe de mesurer les nuisances magnétiques à chaque fois qu'une nouvelle antenne est posée.

Il existe des normes cantonales et fédérales qui doivent être appliquées lorsqu'un permis de construire est déposé pour une nouvelle antenne. En fait, l'autorisation est donnée par le SEn.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente tient à remercier en premier lieu ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leurs compétences, leur collaboration et leur disponibilité durant toute cette année.

Ses remerciements vont aussi à tout le personnel, sur qui le Conseil communal peut compter tout au long de l'année. Elle remercie également les commissions qui œuvrent durant l'année, à savoir la commission de naturalisation, la commission d'aménagement qui a eu et aura encore de nombreuses séances afin de finaliser la révision de notre PAL, la commission financière, ainsi la commission de l'énergie.

Au nom du Conseil communal, elle remercie l'assemblée pour sa participation et son intérêt pour les affaires communales et leur présente d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Conseil communal invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21h30.

Corinne Di Domenico
Secrétaire remplaçante

Marianne Dey
Syndique